

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION,  
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET  
PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES

Ouagadougou, le 28 OCT 2022

N°2022 - 0094 /MESRS/SG/CIOSPB

# COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des étudiant-e-s boursier-e-s ayant effectué un stage pratique obligatoire au titre de l'année académique 2021-2022 que la réception des dossiers de demande d'indemnités de stage se déroulera du mercredi 02 novembre au vendredi 30 décembre 2022.

Les demandes seront reçues de 09 heures à 15 heures tous les jours ouvrables au Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses (CIOSPB).

## 1 - CONDITIONS D'ELIGIBILITE

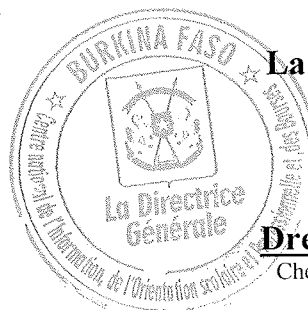
- Avoir effectué un stage obligatoire pendant le mois d'août ou septembre 2022 ;
- Etre étudiant-e des cycles licence ou master dans une université publique ou privée du Burkina Faso ou d'Afrique ;
- Etre inscrit-e en 4<sup>e</sup> ou en 5<sup>e</sup> année de pharmacie et de chirurgie dentaire, 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> année de médecine pour les étudiant-e-s en sciences de la santé ;
- Etre vacancier-e (bénéficiaire d'un billet de vacances) pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans les pays non limitrophes du Burkina Faso.

## 2 - PIECES A FOURNIR

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, timbrée à 200 francs ;
- Un document (lettre, convention de stage...) prouvant le caractère obligatoire de stage et délivré par l'université de l'étudiant-e ;
- Une photocopie de l'attestation de stage délivrée par la structure qui accueille l'étudiant-e ;
- Une photocopie de la CNIB ou du passeport en cours de validité.

**NB** : Les étudiant-e-s inscrit-e-s dans les universités du Burkina Faso, sont invité-e-s à préciser le nom de leur banque et de leur numéro d'attestation de bourse sur la demande.

- *Aucun dossier incomplet ne sera reçu.*



La Directrice générale

**Dre Lydia ROUAMBA**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon